



Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

Au début de la séance, le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs (SADL) a approuvé les listes des factures payées et à payer au 31 août 2025, totalisant respectivement 269 342,49 \$ et 287 865,16 \$.

Travaux publics et voirie

La firme Pavage Jérémien a obtenu un contrat de 75 833,98 \$ pour le pavage de segments d'asphalte suivant la réfection de ponceaux sur les chemins Bambous, Alouettes, Montagnes, et Pintades, avec une provision supplémentaire maximale de 15 000 \$ pour des travaux en cours.

L'Entreprise Ployard s'est vu attribuer un contrat de 20 330,41 \$ pour l'acquisition et l'installation de glissières de sécurité sur les chemins des Merisiers, et des Oliviers, ainsi que pour la réparation de celles endommagées par les opérations de déneigement.

Urbanisme

Le conseil municipal a adopté une résolution concernant la contribution aux frais de parc du projet Les Sommets du lac Marois. Elle prévoit la cession à la Municipalité d'un terrain de 1 050,20 m² ainsi qu'une

somme de 215 267,87 \$, correspondant au 10 % exigé par le règlement de lotissement n° 1002. Certains lots déjà transférés à la Municipalité seront par ailleurs rétrocédés au promoteur.

Projet de l'hôtel de ville et de la bibliothèque

Des citoyens ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'avenir du projet d'hôtel de ville et de bibliothèque, particulièrement à la suite du refus d'une subvention du ministère de la Culture qui pourrait entraîner une réduction de la superficie du bâtiment, notamment de la bibliothèque. La mairesse a précisé qu'il s'agissait d'une orientation visant à optimiser le projet et que la directrice générale explorerait la possibilité de renégocier avec les architectes sans frais additionnels.

Soulignant que la bibliothèque compte plus de 1 000 membres et qu'elle est la plus fréquentée par habitant dans la région des Laurentides, une citoyenne a rappelé son importance et demandé que des images du projet architectural soient mises à la disposition du public. La mairesse s'est engagée à mettre le site Web à jour, et à exposer la maquette

3D à l'hôtel de ville et possiblement à la bibliothèque.

Environnement

La Municipalité a confié à la firme Habitat un mandat de

84 459,76 \$ pour évaluer la valeur des services écosystémiques des milieux forestiers, un projet jugé avant-gardiste et subventionné à 80 % par le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), réduisant la part municipale à 16 891,95 \$. La mairesse a défendu l'initiative comme un outil permettant de mieux orienter les investissements futurs, malgré les inquiétudes exprimées par certains élus et citoyens sur l'absence de plan d'action concret et la pertinence de ce type de dépenses.

Le conseil municipal a autorisé une demande d'aide dans le cadre du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) pour le barrage du lac Colette, classé à forte contenance. La direction générale a souligné que la digue est fragilisée par l'enracinement des arbres et que le retrait de cette végétation est inévitable. Comme l'exige le processus ministériel, les études doivent d'abord être faites avant toute demande de subvention, ce qui représente un défi de taille pour les Municipalités.

Un mandat de 26 500 \$ a été accordé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour

accompagner la préparation des documents d'ingénierie et d'appel d'offres liés aux barrages des lacs Loisel, et Colette, dont les études de sécurité révèlent des réparations à venir sans que l'ampleur des coûts soit encore connue.

Loisirs, culture et vie communautaire

Le conseil municipal a pris connaissance des statistiques estivales 2025, soulignant la forte fréquentation du lac Loisel et du parc Irénée-Benoit, où près de 1 000 résidents ont profité des services de baignade et de location d'embarcations, ces dernières ayant été utilisées tout l'été.

La Municipalité a reconnu officiellement le club d'athlétisme Les Légendaires des Pays-d'en-Haut, fondé par William Bueot, qui propose des activités récréatives et compétitives dès l'âge de 5 ans.

Un surplus non affecté de 300 000 \$ est alloué au réaménagement du parc Henri-Piette, comprenant la réfection de la patinoire extérieure, l'installation de terrains de pickleball sur dalle de béton et la création d'une mini piste à rouleaux (pump track) pour enfants. Ce projet, très attendu par la population et porté par la popularité de ces activités, sera partiellement réalisé en régie interne, avec un début de chantier prévu dès cet automne pour la patinoire, malgré l'absence de subventions spécifiques.

Entrevue avec les Amis

Quand une

Nicolas Michaud
n.michaud@journaldescitoyens.ca

Au cœur de Sainte-Anne-des-Lacs, un bâtiment modeste abrite bien plus qu'une simple collection de livres : la bibliothèque municipale, un pilier social et culturel qui dessert une population en plein essor. Cependant, ce lieu chéri par les citoyens se heurte à d'importants défis qui risquent de compromettre sa capacité à répondre aux besoins actuels et futurs de la communauté. Valérie Lépine, Marie-Andrée Clermont et Suzanne Labrecque, des Amis de la bibliothèque, tirent la sonnette d'alarme.

Quand on pousse la porte de la petite bibliothèque municipale de Sainte-Anne-des-Lacs, rien ne laisse présager qu'elle repose sur une structure fragilisée, jugée « trop coûteuse à rénover pour sa valeur » par un audit technique commandé par la Municipalité en 2020. Pourtant, les enfants y courent joyeusement entre les rayons, les familles s'y rencontrent, et les bénévoles s'évertuent à préserver un accueil chaleureux malgré des contraintes d'espace devenues criantes.

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Citoyennes et citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs, innovons avec rigueur

Citoyen engagé et dynamique, économiste, je suis candidat comme conseiller (réellement) indépendant dans le district # 4 aux élections municipales du 2 novembre prochain.



Établir les faits, présenter un argumentaire et faire confiance à la population, c'est ce que je privilégie.

HENRI BEAUREGARD

henri.beauregard@cgcable.ca

JE PROPOSE DE :

- Rendre accessible le contenu des études techniques et financières commandées par le Conseil municipal, par souci de transparence et pour favoriser la participation citoyenne
- Former un comité consultatif de citoyens sur les finances municipales
- Préparer les budgets en ajustant les dépenses aux revenus, à l'inverse de ce qui se fait présentement
- Consulter la population sur différents scénarios de budgets

- Limiter, le plus possible, les hausses des dépenses de fonctionnement
- Moderniser avec fierté nos équipements collectifs, tels que l'hôtel de ville et la bibliothèque
- Considérer les barrages, qui sont aussi des chemins, comme étant des infrastructures municipales
- Dans une optique intergénérationnelle, évaluer les besoins, par exemple pour une maison des jeunes et une résidence pour personnes retraitées

Pour consulter mes articles sur les finances municipales de Sainte-Anne-des-Lacs, sur Google tapez : Journal des citoyens Henri Beauregard / N'hésitez pas à communiquer avec moi.

Inf-Eau ABVLACS

La vivipare chinoise s'installe dans nos lacs

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

Qu'est-ce donc que cette nouvelle venue qui s'infiltré insidieusement dans nos lacs? Depuis le début du printemps, elle se fait de plus en plus connaître à Sainte-Anne-des-Lacs. D'où vient-elle? Quels sont ses traits distinctifs? Et surtout quels sont les impacts de sa venue dans les plans d'eau des bassins versants? Voici donc la vivipare chinoise.

Lors d'un forum sur les espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE) qui a eu lieu à Sainte-Adèle au printemps dernier, les membres présents d'ABVLACS ont été très surpris de voir un nombre incroyable de points rouges sur une carte répertoriant les lacs des Laurentides et de Lanaudière infectés par la vivipare chinoise. La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs n'étant pas épargnée, les lacs Guindon et Marois faisaient partie de cette cartographie.

Bien la connaître pour mieux agir ?

La vivipare chinoise est un gros escargot vivant en eau douce. L'aquariophilie, les jardins d'eau ainsi que les activités nautiques sont les principaux vecteurs de sa propagation. Encore une fois, l'activité humaine est la cause de l'apparition du vivipare chinois dans les plans d'eau du Québec.

Certains biologistes la surnomment l'escargot brun, et ce, même si sa couleur va du vert olive au brun verdâtre ou même rougeâtre. Ce surnom, ainsi que ses six à sept tours séparés par des sutures proéminentes rendant sa coquille sphé-

rique très épaisse, la distingue de l'espèce indigène.

La vivipare chinoise vit dans les étangs, marais, rivières, lacs et canaux d'irrigation, donc dans les zones de moins de 3 m de profondeur, là où la circulation d'eau est lente et les fonds couverts de boue ou de limon.

Seuls les experts sont capables de la différencier de l'espèce indigène d'où l'importance de ne pas céder à la tentation de la retirer de l'eau pour en faire un petit compagnon de vie. D'ailleurs, cet aspect d'importance sera traité dans la section « Que doit-on faire avec cette intruse? ».

Un geste de l'humain mis en cause

Cet escargot d'eau douce est originaire de l'Asie de l'Est. Elle a été introduite illégalement en Amérique du Nord par des adeptes de l'aquariophilie et découverte au Québec en 1970.

La vivipare chinoise s'est souvent retrouvée accidentellement ou volontairement dans l'eau des lacs, des rivières ou des ruisseaux par des propriétaires d'aquarium et de jardins d'eau qui vou-